

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : c-desjardins-collegestjoseph-ca

<https://www.cadre21.org/membres/f8081f9ad93f234ecbe8cd84>

Date d'obtention : 2025-03-17 16:47:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle permet d'utiliser un protocole clair et uniforme en collaboration avec les différents intervenants de ma communauté (service de police et le DPCP). Qu'elle permet d'établir les faits sans jugements et à l'aide d'étapes claires et simples afin de les transmettre au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'arrivée de la trousse SEXTO à notre école et l'uniformisation des étapes à suivre. Les rôles seront également beaucoup plus clairs pour tous.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes de la trousse à la lettre, ne jamais chercher à voir les images et vidéos et contact le service de police pour tout type de situation reliée au sextage.